

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

Almanach Français.

- Samedi 27 (1799).— Combat d'Ersfeld sur la Reuss, par le général Loison, contre les Russes.
- (1810).— Bataille de Busaco, par le maréchal Masséna, contre les Anglais.
- (1811).— Combat d'Alden del Ponte, par le maréchal Marmont contre les Anglais.
- (1813).— Combat de Desseau, par le général Guilleminot, contre les Alliés.

La Louise Marie est attendue au premier jour de Havre

MONTEVIDEO.

26 Septembre 1845.

Nous transcrivons ici, pour venir à l'appui de ce que nous avançons hier relativement aux vexations souffertes par les étrangers sous le système fédéral, les deux lettres suivantes insérées dans la GACETA MERCANTIL, du 4 septembre.

Vive la Confédération Argentine!
Meurent les Sauvages Unitaires!

Saint-Nicolas, août 18 de 1845.

A. M. le commandant militaire, colonel D. Juan José Obligado.

Les soussignés, étant suffisamment aptes au service militaire et désirant concourir à la défense de la sainte et juste cause fédérale, supplient V. S. d'élever notre demande à la connaissance de M. le commandant général en chef du département du Nord, D. Lucio Mancilla, pour qu'il daigne admettre nos services s'il nous en juge dignes.

Que Dieu vous garde beaucoup d'années.

Felix Chaylo, Juan Antonetti, José M. Soudet, O. Ruego, Pedro Jauregui, J. Emile Caussade, Lucas Dagnino, Francis Carbon, Francisco C. Zabala, D. Santa-Maria, Pedro Daguino.

Vive la Confédération Argentine!
Meurent les Sauvages Unitaires!

Buenos-Ayres, 2 septembre 1845.

A. M. le commandant général en chef du département du Nord D. Lucio Mancilla.

Le soussigné a reçu l'ordre de S. E. le gouverneur de la province, brigadier, D. Juan Manuel de Resus, de répondre à la lettre de V. S. où se trouvait incluse la pétition des négociants étrangers résidants à Saint-Nicolas. Vous instruisez S. E., que les signataires de cette demande, portant la devise symbolique où sont inscrits les anathèmes de haine éternelle aux ennemis de notre indépendance et faisant retentir l'air, des plus vives acclamations en l'honneur de la République, de S. E., et maudissant énergiquement l'existence des

sauvages unitaires et de leurs perfides alliés les ambitieux européens, se sont présentés devant le commandant militaire D. Juan José Obligado, pour qu'il vous fasse parvenir leur pétition que vous élèvez à la connaissance de S. E. pour qu'il daigne vous marquer la conduite que vous avez à tenir relativement à l'offre spontanée des signataires.

S. E. m'a ordonné de répondre à V. S., que cette offre volontaire et patriotique lui paraît très digne de recommandation.

Dieu garde V. S., beaucoup d'années.

Vo l'indisposition de M. le général premier aide-de-camp et par l'ordre et l'autorité de S. E.

Carlos RAYMOND.

Cette hideuse anomalie, contraire à toutes les lois divines et humaines et renouvelée si souvent depuis l'établissement d'un système inique et oppresseur, est digne du gouvernement qui l'a consacrée. N'est-ce pas un sacrilège horrible, que celui commis par des enfants qui maudissent leur mère, encensent de louanges un despote sanguinaire, et ornent leur personne d'une couleur étrangère, mais hâtons nous de dire pour l'honneur de ces malheureux que la signature apposée au bas de ces actes infames leurs est extorqué par les menaces et par la force. Or, toute la responsabilité du crime hideux qu'ils commettent, retombe nécessairement sur les barbares qui viennent le poignard à la main, les contraindre à signer la violation des lois les plus sacrées de la nature. Quelle est la résistance que peuvent opposer à des ordres aussi arbitraires une douzaine de malheureux étrangers ou milieu de deux ou trois mille hommes capables de tous crimes, et éloignés de soixante lieues de l'endroit où résident les consuls de leur nation? Ils signent..... Ils mettent sur leur poitrine le symbole du système fédéral.... ils maudissent la mère-patrie et leurs compatriotes.... pour ne pas être égorgés eux et leurs famille, pour ne pas voir incendier leurs propriétés, fruit de nombreuses années de travail.

Nous connaissons particulièrement un de ces malheureux qui est père d'une nombreuse famille et possesseur d'une fortune honorablement acquise. Octogénaire et illustre débris de cette armée célèbre qui sera toujours pour nous un souvenir glorieux, il aimait la France comme un vieux soldat de l'empire peut l'aimer.... En écrivant ceci, nous croyons voir cette martiale figure ridée par les fatigues et la vieillesse, entourée de sa famille éplorée qui le supplie pour lui et pour elle d'apposer sa signature au bas de cet acte infâme.... Puis la soldatesque à la figure féroce et vile l'entraîne sur la place publique où elle souille le ruban légionnaire par le contact de ses devises fédérales dont elle chamarré sa tête vénérable..... là on le contraint à crier anathème contre cette France pour laquelle il a combattu vingt ans.....

Dieu veuille qu'après avoir fait tous ces pénibles sacrifices, ces malheureux ne soient pas égorgés!....

Charles MOUSSAUX.

INSULTE AU MINISTRE DE FRANCE A MEXICO.

Deux journaux, l'un anglais, le *Morning Chronicle*, l'autre français, la *Reforme*, publient le récit d'un grave événement, dans lequel notre ministre à Mexico et quelques personnes de sa suite auraient été insultés et l'une d'elles mêmes blessée. Le silence des journaux ministériels du soir sur un fait de cette importance permet de croire à son exactitude.

Voici la version du journal anglais :

« Le dimanche, 25 mai, le groom du baron Alley de Cyprey, ambassadeur français, était allé conduire trois chevaux à l'abreuvoir. Les abreuvoirs à Mexico ne sont point publics, ce sont des établissements particuliers où il faut payer tant par cheval; et malheureusement on n'y rencontre que des gens à moitié ivres, la lie du peuple. Un chien vint nager dans l'abreuvoir et empêcha les chevaux de boire; de là un combat entre les propriétaires du chien et le domestique. Celui-ci partit enfin, mais il refusa de payer le droit ordinaire en disant que ses chevaux n'avaient pas bus. La maîtresse de la maison ne voulut rien entendre et elle garda un des chevaux. Lorsque le groom fut de retour à l'ambassade, il raconta ce qui s'était passé. M. de Cyprey monta aussitôt à cheval, alla prendre à la bourse son secrétaire, M. Goury, et un neveu de cet israélite, et, bien armés tous les trois, ils se rendirent à l'abreuvoir pour reprendre le cheval. « vi et armis. »

« Comme on ne faisait pas droit immédiatement à leur réclamation, le neveu de M. Goury crut qu'il était temps de commencer l'action; il allongea un coup de fouet à un des leperos et une collision s'en suivit. Le baron de Cyprey tira un coup de fusil, auquel on riposta par un coup de carabine, déjà les leperos faisaient tomber une grêle de pierres sur leurs adversaires, d'jà M. Goury avait été frappé à la tête, quand une patrouille vint mettre fin au combat. M. de Cyprey, ses deux attachés et quelques leperos furent conduits au corps de garde; mais les trois premiers furent aussitôt mis en liberté. Le baron de Cyprey envoya le lendemain une note au gouvernement où il demandait la condamnation à mort de quatre leperos qui avaient tiré sur lui, la fermeture de l'abreuvoir, la destitution et l'emprisonnement de l'officier qui commandait la patrouille ou bien la remise de ses passeports. La blessure de M. Goury quoique très légère, puisqu'il est sorti deux jours après l'affaire, avait été déclarée fort dangereuse par deux chirurgiens. »

La *Reforme*, dans une lettre de Mexico en date du 30 mai, présente l'intervention du ministre de France sous un aspect tout différent, qui aggraverait singulièrement les torts des Mexicains.

Voici, rapporte le correspondant de la *Reforme*, le dire du ministre consigné dans le journal français :

« En arrivant au jardin des Delicias, où se trouve l'abreuvoir, M. de Cyprey demanda honnêtement au maître de la maison la liberté de son cheval. — L'autre lut répond grossièrement; les domestiques de la maison arrivent et les voisins aussi; on entoure et presse le ministre et ses amis qu'on accable d'injures. — Survint un alcade, qui, au lieu de protéger le ministre, ferme la porte et le tient ainsi prisonnier au milieu d'une foule sauvage qui vocifère. Le ministre pour se déga-

ger, met le pistolet au poing, et sort de la maison, emmenant avec lui un ami, les deux autres étant restés dans la foule en butte aux mauvais traitements. L'un d'eux, secrétaire de la légation, fut même blessé gravement d'une pierre à la tête.

" M. le ministre s'en fut donc; mais en sortant, on lui jeta des pierres; un coup de carabine fut même tiré sur lui de la terrasse de la maison; M. le ministre y répondit par un coup de pistolet.

" La patrouille venait, et la patrouille au lieu d'obéir à son injonction d'aller délivrer les personnes de sa suite qui étaient dans la foule, la patrouille, dis-je, arrête le ministre lui-même et le mène sur le lieu du conflit."

Toutefois, nous devons ajouter qu'à la suite de cette version l'auteur de la lettre donne d'autres détails pris, dit-il sur les lieux mêmes de la bouche des Mexicains, qui se rapprochent du récit fourni par le *Morning Chronicle*. Mais si peut-être le dire du ministre de France s'est senti de la vivacité de son irritation, alors qu'il venait de subir une aussi grave insulte, à bien plus forte raison doit-on tenir pour suspect le récit des Mexicains surtout quand on songe à la moralité plus que douteuse des individus qui ont commencé cette déplorable rixe. Il faut espérer que le gouvernement se décidera à faire connaître la vérité sur une collision qui peut avoir de sérieuses conséquences.

(Courrier.)

ESPAGNE.

Le gouvernement espagnol, qui avait eu d'abord l'intention de répondre au manifeste du comte Montemolin, fils de D. Carlos, par un contre-manifeste, y a renoncé; mais il vient d'adresser une circulaire énergique aux capitaines généraux de provinces pour leur rappeler que D. Carlos et sa famille se trouvent hors la loi, et leur recommander la plus active surveillance.

Voici cette pièce que nous recevons de Barcelone, où elle a été publiée le 19 juin par ordre du général Concha, capitaine-général de cette province, comme dépêche du ministre de la guerre, en date de la veille:

" Excellence, des instructions ont été adressées par la présidence du conseil des ministres à tous les ministères, en vertu des ordres de S. M. notre reine (que Dieu garde), pour qu'on expédie aux autorités du royaume les ordres les plus formels, dans le but de surveiller les ennemis du repos public et de réprimer avec toute la sévérité des lois leurs tentatives, sous quelque aspect qu'elles se présentent, comme étant contraires aux droits légitimes de la reine et à la Constitution de l'Etat. Le cœur royal de S. M. est profondément persuadé que la communication d'actes récents et la lecture des documents qui ont été mis au jour ne saurait causer dans l'esprit de ses loyaux sujets la sensation qu'en attendaient leurs auteurs.

" L'acte de la prétendue abdication de D. Carlos, qui révèle la plus insigne mauvaise foi et dénote l'aveugle obstination de jeter le pays dans de nouvelles discordes et de troubler l'heureuse paix dont nous jouissons, ne doit inspirer que le mépris, et ne peut alarmer sérieusement la nation. Comme ce fait peut cependant ouvrir le champ à de nouvelles espérances, et entraîner des hommes égarés qui tenteraient de ramener les jours de deuil et de désolation dont le pays a déjà souffert, S. M. m'ordonne de rappeler à V. E. que le rebelle D. Carlos et toute sa famille sont hors la loi, exclus par la Constitution de l'Etat et par des lois spéciales de la succession à la couronne, et privés des droits dont ils jouissaient en qualité d'infans d'Espagne. Tous ceux qui prendraient part à la réalisation de leurs chimeriques prétentions, quel que soit le voile dont ils se couvriraient, devront être poursuivis jusqu'à extermination, s'ils se montrent sur le territoire espagnol.

" Les coupables qui seraient saisis seront jugés sommairement et en bref délai par les conseils de guerre, comme traîtres et comme ennemis déclarés du Trône

et des libertés nationales, la loi devant être inexorable pour ceux qui tendent directement ou indirectement de bouleverser les institutions fondamentales du royaume et l'ordre de succession à la couronne, ou les promesses trompeuses et par des sacrifices menteurs, que le règne, comme chef suprême de l'Etat, et la nation entière repoussent énergiquement.

" Le ministre de la guerre, président du conseil,
" RAMON NARVAEZ."
(Constitutionnel.)



et
MOVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES.

Entrées du 24.

Rio Grande, en 5 jours, sumaque sarde Asunta, à Risseto, avec 610 bques, charbon, 5 caisses chandelles, 3 porc, et une partie moutons.

Memel, en 99 jours, brick prussien Memphis, à ordre, avec 10553 planches et bois de constructions.

Rio Grande, en 7 jours, brick goelette sarde Juramente, cap. P. Balara, à ordre, avec 102 bqs. sucre, 5 id. id., 42 pipes esprit, 10 bqs. biscuits, 80 caisses vermicel, 200 caisses savon, 10 bques. huile, 400 paniers pommes de terre, 25 barils vinaigre, 17 paniers confiture, 150 sacs farinfa, 106 rouleaux tabac, 25 ballots tabac, 25 fardos tabac en feuilles, 20 sacs café.

Un brick s'est jeté à la cote à la Punta-Careta.

AVIS DU CAPITAINE DU PORT.

Un abus general s'est introduit dans la vente des navires, et dans le changement des pavillons étrangers en orientaux. Il faut que cet abus disparaisse afin que les ordonnances sur ces cas, ne soient point frustrées.

Conséquemment les intéressés sont prevenus que le bureau n'acceptera aucun document sur la vente en nationalisation quelconque de navires, sans une autorisation préalable du capitaine du port, afin que ce dernier puisse faire ce qui est prescrit par les ordonnances maritimes et par les resolutions de l'autorité. Sans cette formalité, les interesses ne pourront prendre le permis respectif au bureau du timbre.

Sté Catherine, en 12 jours, brick sarde Fortuna, à ordre.

Buenos-Aires, brick de guerre bresilien Capiribi et une goelette de la meme nation.

De la riviere, diverses embarcations avec passagers.

AVIS DIVERS.

A VENDRE.

Les personnes qui voudraient acheter l'ouvrage complet des Mystères de Paris, pourront s'adresser chez Laguardère, relieur, rue de Solis, ou au bureau du "Patriote."

AGENCE GENERALE D'AFFAIRES.
Calle de Zavala, n. 80, vis à vis la maison du general Lavalleja.

Les directeurs offrent leurs services au public pour tout ce qui concerne la vente et l'achat de quintas, terrains, maisons en ville; vente et achat de billets ministeriels, lettres du gouvernement, liquidations, actions de douane, et de toutes sortes de credits du gouvernement et de particuliers; les directeurs se chargent également de procurer de l'argent sur hypothèque.

A l'agence on fait des traductions de l'idiome espagnol à l'idiome français, et allemand (et vice-versa). On rédige des petitions pour les autorités de la republique, et pour les autorites, on se charge en outre de la vente et de l'achat de toutes sortes de marchandises: de liquidations de comptes, etc.

Les personnes qui voudront bien accorder leur confiance aux directeurs de cet établissement peuvent compter sur leur zèle et leur exactitude.

AGENCE GENERALE D'AFFAIRES.

On desire acheter un petit terrain, situe pres de la ville. On offre de payer au comptant.

La personne qui en aurait un à vendre, peut s'adresser au bureau de l'agence, et porter le titre de propriété.

AU BARATILLO.

Craisse de porc, à 2 reaux la livre, 4 piastres 400 reis l'arrobe, rue du 25 août n. 169

Le sieur Ferrer, cuisinier à bord de la frégate française l'AFRICAIN, avant son départ pour France qui doit s'effectuer incessamment, désire pour sa satisfaction et pour celle de ses amis, donner connaissance qu'il n'a été consigné à bord de ladite frégate que par suite de la demande de son débarquement et non pour cause d'avoir abusé ni trompé la confiance, ni avoir manqué de probité envers M. l'amiral Lainé qu'il avait l'honneur de servir.

AVIS.

On prévient les personnes qui auraient des comptes avec le sieur Claude Roy, bijoutier, lequel a disparu de cette ville, qu'ils aient à se présenter chez François Roustan, nommé par M. le chancelier, gerant le consul general de France, pour liquider les affaires dudit sieur Roy.

S'adresser rue du Cerro, n° 171, près la place de la Police.

A LOUER:

Une esquine à l'angle des rues de Colon et de Buenos-Ayres. S'adresser rue de Colon n° 180 où il y a plusieurs pieces à louer pour hommes seuls.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD:

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS.